



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 16 mai 2017

– 20^e –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président
 - Mme Diane Beudet
 - M. Kenneth George
 - Mmes Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
Julie Wagner
 - M. Jocelyn Pauzé
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^{ce} France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1
 - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mmes Line Lapierre, directrice des Services éducatifs
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service des ressources financières
 - M^{ce} Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
 - Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information

Mme Julie Bolduc, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
M. Gérald Provost, coordonnateur par intérim de l'Audit interne
Mme Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

La séance est suspendue pour une pause de 15 h 45 à 15 h 50.

Un huis clos est décrété de 15 h 50 à 16 h 13 pour discussions du point 40 (A-29-1811).

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Élections partielles – circonscription de Gouin
- ajouter les articles suivants :

| | |
|-----------|---|
| A-31-3249 | Service des ressources financières – demande du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2017-2018 |
| A-33-1061 | Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – augmentation du contrat de gré à gré pour compléter la consolidation du gymnase existant et augmentation des honoraires professionnels |
- déplacer l'article suivant à la fin :

| | |
|-----------|--|
| A-29-1811 | Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – bris de contrat |
|-----------|--|

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Élections partielles – circonscription de Gouin

- 5- Dossiers récurrents :
- a) Plan Réussir
 - b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l’air
 - d) Capacité d’accueil
Tableau d’avancement des projets d’agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au Secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2016-2017
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-01-331 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de février 2017
- * 8- DG-02-353 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – École des métiers de l’aérospatiale de Montréal – établissement d’un bail en vue de l’aménagement d’un point de service à Québec
- * 9- DG-02-357 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – poste de direction – évaluation finale – année 2016-2017
- 10- A-10-107 Service de l’organisation scolaire – centre d’inscription d’été 2017
- * 11- A-11-90 Services éducatifs – bilan 2014-2017 du Plan vert
- 12- A-31-3196 Service des ressources financières – école Espace-Jeunesse – remplacement de l’entrée électrique et des panneaux de dérivation – appel d’offres 25-2406P – attribution d’un contrat
- 13- A-31-3224 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénieurs pour les projets d’agrandissement des écoles Saint-Isaac-Jogues et Saint-Albert-le-Grand – appel d’offres 24-477P2 – attribution de deux contrats

- 14- A-31-3242 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’architectes pour les projets d’agrandissement des écoles Saint-Isaac-Jogues et Saint-Albert-le-Grand – appel d’offres 24-477P1 – attribution de deux contrats
- 15- A-31-3249 Service des ressources financières – demande du produit maximal de la taxe scolaire pour l’année scolaire 2017-2018
- 16- A-32-178 Service des technologies de l’information – attribution d’un contrat de gré à gré auprès du manufacturier *Apple* – acquisition de tablettes numériques *iPad*
- * 17- A-33-1054 Service des ressources matérielles – approbation requise pour transmettre au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) une demande d’autorisation d’aliénation d’une partie du terrain de l’immeuble sis au 5455 rue Saint-Denis (imm. no 085 – partie du lot 1 619 035 du Cadastre du Québec – nouveau no de lot déposé au ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles : 5 943 447 en faveur de la Société de transport de Montréal
- 18- A-33-1061 Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – augmentation du contrat de gré à gré pour compléter la consolidation du gymnase existant et augmentation des honoraires professionnels
- * 19- A-34-2753 Service du secrétariat général – école Georges-Vanier, sise au 1205, rue Jarry Est – aliénation d’une parcelle de terrain au Centre de formation de l’alimentation et du commerce du Québec (CFACQ) – ajout d’une servitude et signature de l’acte de vente
- * 20- A-34-2764 Service du secrétariat général – comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage – révision de la composition du comité
- 21- A-34-2765 Service du secrétariat général – congrès et gala des Prix d’excellence 2016-2017 de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – « Rêvons l’école » – 1^{er} et 2 juin 2017 – Hôtel Sheraton à Laval – participation
- 22- A-34-2728 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février et mars 2017
- 23- A-34-2754 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2017
- 24- A-34-2755 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017

- 25- A-34-2756 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2017
- 26- A-34-2757 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2017
- 27- A-34-2758 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017
- 28- A-34-2759 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mois 2017
- 29- A-34-2771 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février et mars 2017
- 30- A-34-2772 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017
- 31- A-34-2773 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2017
- 32- A-34-2776 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017
- 33- A-34-2777 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2017
- 34- A-34-2778 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017
- 35- A-34-2779 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017
- * 36- PÉ-AVIS-31 Protecteur de l'élève – avis de la protectrice de l'élève concernant un élève de la formation générale des jeunes – année scolaire 2016-2017
- 37- Information
 - a) A-33-1056 Service des ressources matérielles – processus de concertation durant la conception des projets de construction
 - b) A-33-1059 Service des ressources matérielles – honoraires supplémentaires dans le cadre des agrandissements des écoles Barclay et Sans-Frontières
- 38- Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 24 mai 2017
- 39- Période réservée aux membres du comité exécutif

40- A-29-1811 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – bris de contrat

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 mai 2017.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017

Aucun suivi n'est mentionné à ce point.

4. Affaires nouvelles

a) Élections partielles – circonscription de Gouin

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) a communiqué avec le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) dès qu'elle a connu la date de l'élection partielle dans la circonscription électorale provinciale de Gouin. Elle a demandé au DGEQ de la dispenser de l'obligation de donner congé aux élèves des écoles concernées par cette élection étant donné les épreuves ministérielles imposées en français lecture (6^e année) et en anglais enrichi (4^e et 5^e secondaire).

Le DGEQ a réitéré que la *Loi électorale* prévoit que les écoles doivent être fermées. Pour sa part, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a confirmé que l'examen qui devait se dérouler sur trois jours (29, 30 et 31 mai) pourra se tenir sur deux jours, sans que les élèves en soient pénalisés. Il en est de même pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire. La CSDM prend acte des informations obtenues et fera en sorte de mettre en place les meilleures conditions pour le bon déroulement des épreuves dans les écoles concernées.

Par ailleurs, il est précisé qu'étant donné qu'il reste moins d'un mois avant la fin des classes, il ne sera pas requis de reprendre cette journée pédagogique en formation générale des jeunes.

Les commissaires constatent les difficultés réelles que pose cette loi et souhaitent poursuivre les démarches auprès du DGEQ afin de faire modifier la *Loi électorale*. M. Kenneth George rappelle que les élections provinciales se tiendront à date fixe. Par conséquent, il recommande de prévoir au calendrier scolaire une journée pédagogique à chacune des dates d'élections provinciales connues.

La présidente propose qu'une lettre soit transmise au premier ministre, laquelle lui ferait part des problèmes rencontrés par les commissions scolaires lors de la tenue d'une élection générale ou d'élections partielles et lui demanderait d'apporter des modifications à la *Loi électorale* ou, à défaut, de prendre en compte les dates des épreuves ministérielles avant de fixer une date pour la tenue d'une élection partielle.

5. Dossiers récurrents

a) Plan Réussir

La prochaine rencontre du comité de travail sur la qualité des services éducatifs offerts sur le territoire se tiendra dans dix jours.

b) Budget 2016-2017 et finances Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) suivent la situation financière de la CSDM de près.

Les résultats du troisième trimestre seront présentés à la prochaine rencontre du comité de vérification prévue le 26 mai prochain. Ils seront par la suite présentés lors d'une table d'échanges.

c) Qualité de l'air

M. Jean Ouimet mentionne que trois articles sont parus dans le *CA en mouvement*, qui se trouve sur Adagio. Un de ces articles portait sur la délocalisation du centre administratif et les deux autres apportaient des précisions en réponse aux questions posées par le personnel au sujet de l'installation des climatiseurs dans les bureaux du centre administratif.

M. Ouimet fait ensuite un portrait des différentes situations reliées à la qualité de l'air et aux signalements afférents.

d) Capacité d'accueil Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

Mme Marie-José Mastromonaco s'informe au sujet des lettres d'autorisation attendues pour la démolition des écoles Sainte-Catherine-de-Sienne, Sainte-Bibiane et Sainte-Lucie et veut savoir si le ministère traite ces dossiers individuellement ou conjointement. Il est précisé que les demandes d'aliénation pour chacune des écoles sont traitées individuellement, mais que les dossiers sont traités simultanément par le MEES,

car ils ont la même finalité, à savoir une démolition-reconstruction. Une question porte sur le caractère patrimonial de ces trois immeubles. À ce sujet, il est mentionné qu'ils n'ont pas le caractère patrimonial des écoles Saint-Gérard ou Sophie-Barat. Les enjeux liés à la démolition de ces trois immeubles sont différents de ceux des dossiers précédents.

La présidente réitère la demande d'obtenir un portrait des terrains de la CSDM où il serait possible de faire des agrandissements ou d'installer des unités modulaires. Elle souhaite également connaître les endroits où il serait possible d'agrandir l'école tout en y installant des unités modulaires.

M. Jocelyn Pauzé s'informe au sujet de la délocalisation des élèves de 5^e et 6^e année de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous. À cet égard, il est mentionné que des documents seront déposés au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 26 mai prochain.

Par ailleurs, Mme Marie-José Mastromonaco s'informe au sujet de l'ajout de salles de classe dans les locaux existants dans les écoles. Elle demande s'il reste encore des possibilités de ce côté pour l'année scolaire 2017-2018. M. Marc Prescott indique qu'il en reste peu. À cet égard, la présidente souhaite que la CSDM fasse des démarches auprès de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) afin de voir si des locaux sont disponibles dans les écoles de cette commission scolaire.

- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au Secteur de la gestion des immeubles

Mme Lucie Painchaud mentionne qu'un rapport faisant état de l'ampleur des travaux à faire dans le parc des immeubles excédentaires sera déposé d'ici la fin de la présente année.

En ce qui concerne l'organisme Jeunesse au soleil, celui-ci n'a pas pu trouver le financement manquant pour procéder à l'achat de l'immeuble. Mme Lucie Painchaud rappelle que la CSDM avait obtenu l'autorisation du MEES et de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour procéder à la vente de l'immeuble à cet organisme. Une prolongation a été accordée jusqu'au 30 juin 2017 afin de permettre à l'organisme de trouver du financement. Mme Painchaud précise que c'est la Ville de Montréal qui est locataire de l'immeuble, et non Jeunesse au soleil.

- f) Offre alimentaire

Mme Marie-José Mastromonaco souhaite savoir pourquoi les cafétérias ferment deux semaines avant la fin de l'année. Un suivi sera fait à ce sujet.

Il est demandé aux directions d'unité de s'assurer que les directions d'établissement sont informées de la procédure à suivre lorsque le conseil d'établissement fait part de son insatisfaction à l'endroit du service de traiteur et de ce qui peut être fait pour en changer.

- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2016-2017

Il est fait mention des changements prévus dans les règles budgétaires relatives au transport scolaire. Mme Painchaud mentionne que des explications seront données à ce sujet prochainement.

M. Prescott mentionne que son service travaille sur différents projets d'optimisation de trajets, incluant les transferts d'autobus en lien avec l'offre de services de la CSDM. Mme Marie-José Mastromonaco propose de faire une étude sur la possibilité d'ajouter un troisième bloc, comme dans certaines commissions scolaires. Pour sa part, la présidente demande à M. Kenneth George de présenter cette question au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal afin de voir si les cinq commissions scolaires peuvent développer une offre conjointe de transport scolaire.

6. Rubrique des commissaires-parents

Mme Julie Wagner mentionne que le comité de parents sera consulté le soir même, soit le 16 mai, au sujet des critères de sélection des élèves. Un avis sera transmis au Service du secrétariat général par la suite.

7. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de février 2017

Document déposé : Rapport DG-01-331 en date du 4 avril 2017
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général pour le mois de février 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général pour le mois de février 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

*8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – École des métiers de l'aérospatiale de Montréal – établissement d'un bail en vue de l'aménagement d'un point de service à Québec

Document déposé : Rapport DG-02-353 en date du 4 mai 2017
de M. Jean-François Dufour concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*9.

Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction – évaluation finale – année 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-02-357 en date du 2 mai 2017
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

10.

Service de l'organisation scolaire – centre d'inscription d'été 2017

Document déposé : Rapport A-10-107 en date du 4 mai 2017
de M. Marc Prescott concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le nombre d'inscriptions traitées par le centre d'inscription d'été en 2016;

CONSIDÉRANT le nombre d'inscriptions anticipées pour l'été 2017;

CONSIDÉRANT la demande des écoles à l'effet de reconduire le centre d'inscription d'été;

CONSIDÉRANT la satisfaction des parents;

CONSIDÉRANT les gains au chapitre de la gestion de la population scolaire à la rentrée scolaire;

CONSIDÉRANT les coûts, estimés à 20 000 \$, pour l'ensemble des activités;

CONSIDÉRANT le besoin de six agentes de bureau ainsi que de la présence d'une direction adjointe qui assurera le bon fonctionnement du centre;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de MAINTENIR le centre d'inscription d'été à la palestre de Georges-Vanier;
- 2° de PROPOSER l'ouverture du centre d'inscription d'été du 17 juillet au 3 août inclusivement, de 12 h 30 à 16 h 30;

- 3° de POURVOIR le centre d'inscription d'été du personnel nécessaire à son bon fonctionnement, soit :
- six agents de bureau;
 - une direction adjointe qui sera en poste à l'école Georges-Vanier dans le cadre des cours d'été et dont les heures de présence seront de 12 h à 17 h pour un total de 65 heures payables;
- 4° de PRÉVOIR au budget 2017-2018, une somme de 20 000 \$ afin de financer l'ensemble des activités de ce centre.

La commissaire Diane Beudet propose les modifications suivantes :

- modifier la deuxième proposition afin de prévoir l'ouverture du centre d'inscription d'été le mercredi, jusqu'à 18 h;
- ajouter une cinquième proposition qui se lit comme suit :
« 5° de S'ASSURER que chaque école primaire, incluant les écoles délocalisées, appose une affiche ou une note qui informe les parents de ce service. De plus, que cette information soit diffusée via la boîte vocale de ces mêmes écoles. »

Ces propositions de modifications sont adoptées à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MAINTENIR le centre d'inscription d'été à la palestre de Georges-Vanier;
- 2° de PROPOSER l'ouverture du centre d'inscription d'été du 17 juillet au 3 août inclusivement, tous les jours de 12 h 30 à 16 h 30, sauf le mercredi qui sera ouvert de 12 h 30 à jusqu'à 18 h;
- 3° de POURVOIR le centre d'inscription d'été du personnel nécessaire à son bon fonctionnement, soit :
- six agents de bureau;
 - une direction adjointe qui sera en poste à l'école Georges-Vanier dans le cadre des cours d'été et dont les heures de présence seront de 12 h à 17 h pour un total de 65 heures payables;
- 4° de PRÉVOIR au budget 2017-2018, une somme de 20 000 \$ afin de financer l'ensemble des activités de ce centre;

5° de S'ASSURER que chaque école primaire, incluant les écoles délocalisées, appose une affiche ou une note qui informe les parents de ce service. De plus, que cette information soit diffusée via la boîte vocale de ces mêmes écoles.

*11. Services éducatifs – bilan 2014-2017 du Plan vert

Document déposé : Rapport A-11-90 en date du 21 avril 2017
de M. Pierre Chartrand et de Mmes Carole Marcoux
et Adèle Mongeau concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

12. Service des ressources financières – école Espace-Jeunesse – remplacement de l'entrée électrique et des panneaux de dérivation – appel d'offres 25-2406P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3196 en date du 2 mai 2017
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement de l'entrée électrique et des panneaux de dérivation à l'école Espace-Jeunesse;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R-2011-1 concernant la délégation de fonctions et pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit d'entretien qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la CSDM, qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 194 844 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les entreprises Serge Vigneault ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de l'entrée électrique et des panneaux de dérivation à l'école Espace-Jeunesse;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour les projets d'agrandissement des écoles Saint-Isaac-Jogues et Saint-Albert-le-Grand – appel d'offres 24-477P2 – attribution de deux contrats

Document déposé : Rapport A-31-3224 en date du 5 mai 2017
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs afin de réaliser l'agrandissement des écoles Saint-Isaac-Jogues et Saint-Albert-le-Grand;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu sept soumissions, toutes déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des sept soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur les contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que l'une des soumissions analysées par le comité de sélection a été déclarée non acceptable puisqu'elle n'a pas atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront payées à même le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER deux contrats d'une valeur totale estimée à 1 458 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bouthillette Parizeau inc.*, pour des services professionnels en ingénierie pour les projets d'agrandissement des écoles Saint-Isaac-Jogues et Saint-Albert-le-Grand.

La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets d'agrandissement des écoles Saint-Isaac-Jogues et Saint-Albert-le-Grand – appel d'offres 24-477P1 – attribution de deux contrats

Document déposé : Rapport A-31-3242 en date du 8 mai 2017
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes afin de réaliser l'agrandissement des écoles Saint-Isaac-Jogues et Saint-Albert-le-Grand;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu onze soumissions, et de celles-ci huit ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des huit soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur les contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les huit soumissions ont reçu une note acceptable;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront financées par les mesures d'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511), de maintien des bâtiments (mesure 50621) et du passif environnemental des sols contaminés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER deux contrats d'une valeur totale estimée à 1 165 500 \$ plus taxes en honoraires au consortium formé par les firmes ayant obtenu la plus haute note : *Yelle Maillé et associés* et *Yves Woodrugh Architectes inc.* pour des services professionnels en architecture pour les projets d'agrandissement des écoles Saint-Isaac-Jogues et Saint-Albert-le-Grand;

La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

*15. Service des ressources financières – demande du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2017-2018

Document déposé : Rapport A-31-3249 en date du 15 mai 2017
de M. Krimo Azouaou concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

16. Service des technologies de l'information – attribution d'un contrat de gré à gré auprès du manufacturier *Apple* – acquisition de tablettes numériques *iPad*

Document déposé : Rapport A-32-178 en date du 9 mai 2017 de
M. Daniel Martin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les écoles et les centres de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'acquisition de tablettes numériques *Apple*;

CONSIDÉRANT qu'*Apple* a été précurseur dans le développement et la mise en marché des tablettes numériques dans les classes, et est reconnu tant pour la convivialité de ses équipements que pour la diversité de son offre logicielle;

CONSIDÉRANT que le Service des technologies de l'information a développé une expertise spécifique pour le déploiement et la gestion des tablettes *Apple* puisqu'à ce jour la très grande majorité des tablettes utilisées par les écoles et les centres de la CSDM sont des tablettes *Apple*;

CONSIDÉRANT que le Service des technologies de l'information a concentré ses efforts sur la gestion des tablettes *Apple* et ne dispose pas encore de l'expertise nécessaire à l'introduction d'autres technologies notamment les équipements recourant au système d'exploitation Android;

CONSIDÉRANT qu'*Apple* est fournisseur unique de ses produits et offre une structure tarifaire prédéterminée pour les besoins des établissements d'enseignement;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public pourrait mener à des coûts d'acquisition plus importants que ceux déjà offerts par *Apple* pour le milieu de l'éducation, puisque ce mode d'attribution impliquerait nécessairement un tiers, un revendeur ou un distributeur;

CONSIDÉRANT que l'esprit de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) vise une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT l'autorisation émise par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) permettant à la CSDM de ne pas recourir à un regroupement d'achat pour l'acquisition de tablettes numériques financées par la mesure 50760;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des technologies de l'information, conjointement avec le Bureau des approvisionnements et les Services éducatifs, à l'effet d'attribuer un contrat de gré à gré au manufacturier *Apple* pour l'acquisition de tablettes numériques en réponse aux besoins exprimés par les écoles et les centres de la CSDM d'ici le 1^{er} juin 2017, pour un montant approximatif de 300 000 \$;

CONSIDÉRANT le motif 4 de l'article 13 de la LCOP qui permet à un organisme public d'attribuer un contrat de gré à gré lorsqu'il estime qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

CONSIDÉRANT qu'un tel contrat doit faire l'objet d'une reddition de compte au Conseil du trésor, et sera publié au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), car il excède 25 000 \$;

CONSIDÉRANT l'intention formulée conjointement par les Services éducatifs, le Bureau des approvisionnements et le Service des technologies de l'information d'identifier une solution à plus long terme permettant l'acquisition de tablettes numériques autres que celles d'*Apple* par les établissements de la CSDM en concordance avec les besoins pédagogiques exprimés et l'introduction de technologies alternatives, notamment les équipements recourant au système d'exploitation Android;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré au manufacturier *Apple* pour l'achat de tablettes numériques *iPad* et ainsi répondre aux besoins exprimés par les écoles et les centres de la CSDM d'ici le 1^{er} juin 2017, pour un montant approximatif de 300 000 \$;
- 2° de DEMANDER au Bureau des approvisionnements de mettre en place les encadrements nécessaires à l'acquisition de tablettes numériques par les écoles et les centres de la CSDM en prévision des besoins qui pourront s'exprimer au-delà du 1^{er} juillet 2017.

- *17. Service des ressources matérielles – approbation requise pour transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) une demande d'autorisation d'aliénation d'une partie du terrain de l'immeuble sis au 5455 rue Saint-Denis (imm. no 085 – partie du lot 1 619 035 du Cadastre du Québec – nouveau n° de lot déposé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles : 5 943 447 en faveur de la Société de transport de Montréal

Document déposé : Rapport A-33-1054 en date du 25 avril 2017
de Mme Carmel Harrigan concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

18. Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – augmentation du contrat de gré à gré pour compléter la consolidation du gymnase existant et augmentation des honoraires professionnels

Document déposé : Rapport A-33-1061 en date du 12 mai 2017
de M. Claude Savoie concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à l'entrepreneur *Construction Socam ltée* pour l'agrandissement de l'école Félix-Leclerc, située au 6055, avenue Darlington, à Montréal;

CONSIDÉRANT que, sur le chantier, après avoir constaté des problèmes en lien avec les murs porteurs et la toiture du gymnase existant, il a fallu effectuer rapidement des travaux d'étaie pour renforcer la structure du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'en lien avec cette situation, des travaux majeurs de consolidation ont été effectués, pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT que, pour éviter que la CSDM ne devienne maître d'œuvre du chantier – au sens où l'entend la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) –, les interventions mentionnées ci-dessus, qui ne sont pas directement liées au projet d'agrandissement, devaient être confiées à l'entrepreneur déjà sur place, *Construction Socam ltée*, dans le cadre d'un contrat négocié de gré à gré;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*, du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (article 48) et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), la présente dépense nécessite l'approbation du comité exécutif;

CONSIDÉRANT que, en ce qui concerne les interventions supplémentaires dont fait état le présent rapport, la dépense associée à des travaux de maintien d'actifs sera absorbée par le budget d'investissement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction Socam ltée* les sommes incluses dans le présent rapport, associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de la consolidation du gymnase de l'école Félix-Leclerc.

- *19. Service du secrétariat général – école Georges-Vanier, sise au 1205, rue Jarry Est – aliénation d'une parcelle de terrain au Centre de formation de l'alimentation et du commerce du Québec (CFACQ) – ajout d'une servitude et signature de l'acte de vente

Document déposé : Rapport A-34-2753 en date du 11 mai 2017
de M^e Francine Daunais concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *20. Service du secrétariat général – comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage – révision de la composition du comité

Document déposé : Rapport A-34-2764 en date du 16 mai 2017
de Mme Guylaine Dubé et de M^e France Pedneault
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

21. Service du secrétariat général – congrès et gala des Prix d'excellence 2016-2017 de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – « Rêvons l'école » – 1^{er} et 2 juin 2017 – Hôtel Sheraton à Laval – participation

Document déposé : Rapport A-34-2765 en date du 16 mai 2017 de
Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la tenue du congrès et gala des Prix d'excellence de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), ayant pour thème « Rêvons l'école », qui se tiendra les 1^{er} et 2 juin à l'Hôtel Sheraton à Laval;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER la participation de représentants de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) au congrès et gala des Prix d'excellence de la FCSQ, ayant pour thème « Rêvons l'école », qui se tiendra les 1^{er} et 2 juin 2017 à l'hôtel Sheraton à Laval;
- 2° de DÉSIGNER les commissaires suivants pour représenter la CSDM à ce congrès :

–
–

La commissaire Diane Beaudet propose de désigner les commissaires suivants : Catherine Harel Bourdon, Ben Valkenburg et Violaine Cousineau.

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la participation de représentants de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) au congrès et gala des Prix d'excellence de la FCSQ, ayant pour thème « Rêvons l'école », qui se tiendra les 1^{er} et 2 juin 2017 à l'hôtel Sheraton à Laval;
- 2° de DÉSIGNER les commissaires suivants pour représenter la CSDM à ce congrès :
 - Catherine Harel Bourdon,
 - Ben Valkenburg,
 - Violaine Cousineau.

22. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février et mars 2017

Document déposé : Rapport A-34-2728 en date du 26 avril 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Mohamed Maazami pour les mois de février et de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Mohamed Maazami pour les mois de février et de mars 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

23. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2017

Document déposé : Rapport A-34-2754 en date du 26 avril 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

24. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017

Document déposé : Rapport A-34-2755 en date du 26 avril 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

25. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2017

Document déposé : Rapport A-34-2756 en date du 26 avril 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

26. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2017

Document déposé : Rapport A-34-2757 en date du 26 avril 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

27. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017

Document déposé : Rapport A-34-2758 en date du 26 avril 2017
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

28. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017

Document déposé : Rapport A-34-2759 en date du 26 avril 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février et mars 2017

Document déposé : Rapport A-34-2771 en date du 26 avril 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour les mois de février et de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour les mois de février et de mars 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017

Document déposé : Rapport A-34-2772 en date du 27 avril 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2017

Document déposé : Rapport A-34-2773 en date du 26 avril 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

32. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017

Document déposé : Rapport A-34-2776 en date du 4 mai 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de mai 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de mai 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

33. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2017

Document déposé : Rapport A-34-2777 en date du 4 mai 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois d'avril 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois d'avril 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

34. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017

Document déposé : Rapport A-34-2778 en date du 10 mai 2017
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

35. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2017

Document déposé : Rapport A-34-2779 en date du 10 mai 2017
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

*36. Protecteur de l'élève – avis de la protectrice de l'élève concernant un élève de la formation générale des jeunes – année scolaire 2016-2017

Document déposé : Rapport PÉ-AVIS-31 en date du 10 mai 2017
de Mme Louise Chenard concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.

37. Information

- a) A-33-1056 Service des ressources matérielles – processus de concertation durant la conception des projets de construction
- b) A-33-1059 Service des ressources matérielles – honoraires supplémentaires dans le cadre des agrandissements des écoles Barclay et Sans-Frontières

38. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 24 mai 2017

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 mai 2017 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER, tel qu'il a été modifié, le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 24 mai 2017.

39. Période réservée aux membres du comité exécutif

a) Octroi de contrats à des firmes professionnelles

En lien avec les rapports A-31-3224 et A-31-3242 (Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénieurs pour les projets d’agrandissement des écoles Saint-Isaac-Jogues et Saint-Albert-le-Grand et services professionnels d’une firme d’architectes pour les projets d’agrandissement des écoles Saint-Isaac-Jogues et Saint-Albert-le-Grand), il est proposé qu’une lettre rédigée conjointement par le Service du secrétariat général et le Bureau des approvisionnements soit transmise au Conseil du trésor pour lui faire part des préoccupations de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) au regard des choix des soumissionnaires sur la base de la qualité ou du plus bas soumissionnaire. La lettre préciserait que la CSDM souhaite pouvoir considérer d’autres avenues, comme cela se fait ailleurs dans le monde. La présidente souhaite également recevoir un rapport qui fait état des différentes options expérimentées par d’autres commissions scolaires et organismes publics.

b) Sommet sur l’observation de la Terre 2017

M. Ben Valkenburg fait part du Sommet 2017 sur l’observation de la Terre 2017 qui se déroulera du 20 au 22 juin 2017 à l’Université du Québec à Montréal. À cette occasion, l’Agence spatiale canadienne offrira un atelier pour permettre aux élèves de 4^e et 5^e secondaire de se familiariser avec la formation en science. M. Louis Bienvenue fera parvenir une invitation aux directions des écoles secondaires à ce sujet.

40. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC) – personnel enseignant – bris de contrat

Document déposé : Rapport A-29-1811 en date du 26 avril 2017
de Mme Annie Senay concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l’employé dont le matricule est 178 897 234 ne s’est pas présenté au travail depuis le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT que l’employé concerné est absent depuis plus de six jours ouvrables, et ce, sans avoir informé la direction et le SGPDC et sans avoir donné de raison valable de son absence;

CONSIDÉRANT que l’employé concerné a été informé qu’il était en bris de contrat, rétroactivement au 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective nationale et locale;

CONSIDÉRANT tout le sérieux que l’employeur accorde au respect du lien d’emploi et de l’attention accordée à l’absentéisme;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONSTATER le bris de contrat de l'employé concerné;
- 2° de RÉSILIER le contrat d'engagement de l'employé concerné, et ce, rétroactivement au 3 avril 2017, et de procéder à la fermeture de son dossier.

La séance est levée à 16 h 15.